

Soutien à la pratique d'une activité sportive ou culturelle



Pour les habitants de
Gennes-Val-de-Loire
de moins de 18 ans

Sous conditions de ressources

- Quotient familial inférieur ou égal à 500 € •

Renseignements
CCAS de Gennes-Val-de-Loire
Tél. 02 41 51 82 81
ccas@gennesvalde Loire.fr

Gennes
Val de Loire

Le CCAS de Gennes-Val-de-Loire soutient la pratique sportive et culturelle, en prenant en charge une partie du coût de l'inscription à l'une de ces activités.

Comment obtenir l'aide ?

1

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 500 €
- Habiter Gennes-Val-de-Loire



2

- Avoir un enfant âgé de moins de 18 ans souhaitant pratiquer une activité sportive ou culturelle auprès d'une structure partenaire*

** voir liste ci-dessous*

3

- Faire la demande auprès du CCAS de Gennes-Val-de-Loire.

Si les conditions sont remplies, un chèque d'une valeur de 30 € vous sera remis.

Il sera à remettre à la structure partenaire.

Les associations partenaires

- ✓ Antenne locale de l'école de musique
- ✓ Basket club rosiérois
- ✓ Grézillé Loisirs
- ✓ Familles rurales
- ✓ Entente Sportive Gennes/Les Rosiers
- ✓ Club Gym Danse Rosiérois
- ✓ Club Judo
- ✓ Karaté Club de Gennes
- ✓ Tennis Club de Gennes
- ✓ Tennis Club rosiérois

Renseignements
CCAS de Gennes-Val-de-Loire
Tél. 02 41 51 82 81
ccas@gennesvalde Loire.fr

